

**Une source d'archives  
particulièrement intéressante  
pour les toponymistes :**  
**Les anciens actes de délimitation**

par JULES VANNÉRUS.

---

Dans le tome III du *Bulletin de la Commission de Toponymie et de Dialectologie* M. JOSEPH CUVELIER, archiviste général du Royaume, a publié une notice, *Matériaux toponymiques aux Archives de l'Etat*, destinée à rendre les plus grands services à l'étude des noms de lieu. Aux conseils déjà donnés précédemment aux toponymistes, de façon fort judicieuse, par K. DE FLOU et JULES FELLER, M. Cuvelier ajoute des indications d'une portée pratique très grande sur les séries de documents que ces chercheurs pourront utilement consulter dans nos différents dépôts d'archives. Dans le même ordre d'idées, je voudrais à mon tour insister ici, à propos d'une publication récente, sur l'intérêt que présente, pour la toponymie aussi bien que pour l'archéologie, une catégorie spéciale de documents: les « records de justice » — que les Français appellent « rapports de droits » et les Allemands « Weistümer » — les cerquemanages et les circuits de paroisses et de dimages ou décimations.

\* \* \*

La substantielle *Introduction to the Survey of English Place Names* que viennent de faire paraître A. MAWER et F.-M. STENTON (1), comporte des chapitres du plus haut intérêt, rédigés par des spécialistes éprouvés : les méthodes de la toponymie ; les différents éléments de la toponomastique de l'Angleterre (celtique, anglais, scandinave, français, féodal) ; les rapports des noms de lieu avec les études de linguistique anglaise et avec l'archéologie ; les noms de personne contenus dans les toponymes. De ces différentes monographies, dont l'ensemble constitue en somme une mise au point, une revue synoptique de la toponymie anglaise, les pages écrites par O. G. S. CRAWFORD, sous le titre *Place-Names and Archaeology* (2) ne sont pas les moins suggestives.

Les archéologues, y est-il dit, peuvent de plusieurs manières aider les philologues à fournir une signification plus précise des mots. Par l'exploration sur le terrain, ils peuvent identifier et expliquer les bornes-limites (*bound-marks*) mentionnées dans les chartes rédigées en vieil anglais. Certains de ces points de repère existent encore sous leur forme originale ; d'autres, étant des objets naturels, sont indestructibles. Cette méthode est lente, car il arrive souvent de devoir visiter des sites difficiles d'accès aux fins d'en déterminer les caractéristiques véritables ; elle est cependant, de loin, la voie la plus sûre pour arriver à découvrir la signification des mots topographiques, car elle nous amène face à face avec l'objet décrit. Des fouilles et des constatations faites au cours de trouvailles de peu d'intérêt en apparence peuvent également mettre sur la bonne voie.

(1) Dans les publications de l'*English Place-Name Society* (volume I, 1<sup>re</sup> partie, Cambridge, 1929).

(2) Elles forment le chapitre VIII du volume (p. 143 à 164).

De cette méthode, l'auteur donne deux exemples, *fagan-flore* et *sead*.

*Fāgan-flōre* (au datif singulier) signifie « aire, pavement colorié ou bigarré » et l'on ne peut guère douter que les exemples que l'on en connaît s'appliquent à des mosaïques romaines. Tel le nom de village Fawler (Oxfordshire), dont les anciennes formes (*Fauflor* en 1205) prouvent que le nom dérive de l'ancien anglais *fagan-flore* ; or, on a découvert en 1865 à l'extrémité méridionale du village une villa romaine avec mosaïque : la preuve archéologique pourrait difficilement être plus complète.

Le fait que la grande salle de Hrothgar, dans le *Beowulf*, est décrite comme pourvue d'un *fagne flor* est significatif, car il nous fournit une autre preuve de « familiarité » avec les choses romaines : sans nul doute, l'auteur du poème entendait rehausser la magnificence de la salle en lui attribuant un pavement de mosaïque. Semblables emprunts à une culture supérieure se constatent encore ailleurs sur les frontières de la civilisation.

Du mot vieil-anglais *sead*, l'auteur fournit une application spéciale, fort curieuse. *Igean sead* est mentionné dans le *Cartularium Saxonicum* (705) pour désigner une limite du territoire d'Enford, et *Ceolbrihtes sead* apparaît dans le même cartulaire (748), à la périphérie du ban de Pewsey (Wiltshire). Examen fait des lieux, Crawford a pu constater que des deux côtés il s'agit d'une fosse circulaire à bords très profonds tout au fond d'une vallée sèche. *Igean seath*, au pied de Coombe Down (Enford), est un travail de terre très remarquable, avec une ouverture dans son bord, là où aboutit un chemin creux venant du grand village romano-breton établi sur Coombe Down. C'était évidemment la réserve d'eau de cette agglomération, et il n'a jamais été entièrement hors d'usage ; il apparaît sur les cartes d'autrefois comme « ancienne carrière à craie »

(*old chalk pit*). Il porte, au fond, des traces évidentes de creusement récent et, sans aucun doute, le niveau de l'eau est tout proche ; les années humides, le réservoir est plein à déborder. Il s'y rattache une histoire assez confuse d'un cavalier qui s'y serait noyé du temps de la reine Élisabeth ; cette anecdote de folklore corrobore la grande antiquité de l'ouvrage.

Semblables réservoirs sont connus dans le Wessex sous le nom de *Spring Ponds* (« réservoirs de sources ») ; leur âge doit être grand. L'un d'eux, sur le Rockbourne Down, pourrait être aussi ancien que la ferme romaine tout près de laquelle il a été creusé ; il est en tout cas remarquable que ces réservoirs de sources se retrouvent généralement dans le voisinage de villages celtiques ; ils ne semblent pas de date plus tardive, et quelques-uns d'entre eux pourraient bien être d'origine préhistorique.

L'autre réservoir de source, *Ceolbrihtes seath*, ressemble fort au précédent, et certaines constatations faites sur les penchants de la colline prouvent qu'un village celtique a dû exister non loin de là.

Des réservoirs remplis par du drainage de surface ou autrement, sur des sommets de collines, sont appelés *mere* en vieil anglais, et le mot se rencontre très fréquemment dans le Wessex ; Crawford soupçonne que nombre de ces réservoirs de hauteurs sont aussi anciens que les réservoirs de sources dans les vallées et sont, comme eux, en relation avec des établissements celtiques de hauteurs.

Des méthodes archéologiques ou topographiques plutôt que purement philologiques peuvent souvent apporter de l'aide pour définir la signification de noms communs. A l'appui de cette constatation, l'auteur examine le cas de mots appliqués à des espaces clos (*enclosures*) et à des amas de terre, artificiels principalement (*mounds*). De ces mots

nous n'en retiendrons que trois, *ceaster*, *hlaw* et *tump*, qui se retrouvent plus spécialement dans nos contrées.

Le vieil anglais *ceaster* n'a pas une signification uniforme dans les noms de lieu. Dans le Sud de l'Angleterre, l'auteur ne connaît pas d'exemple où le terme s'applique à un site postérieur à la période romaine ; dans le Wessex, il se rapporte d'habitude au site de villes ou de villas romaines.

En vieil anglais, *ceaster* désigne habituellement une ville ou une cité. C'est un mot d'emprunt, dérivé du latin *castra* et que les Saxons ont probablement appris sur le continent, avant d'envahir la Bretagne ; ce n'est point, comme le pensaient les anciens archéologues, un héritage venu directement du monde romano-breton. C'est ce que BÈDE nous indique fort clairement, lorsqu'il parle de deux cités appelées par les Anglais *Grantacaestir* et *Koelcacaestir* ; d'une autre, *Rutubi Portus*, dont le nom a été corrompu par les Anglais en *Reptacaestir* (aujourd'hui Richborough, dans le Kent) ; de celle qu'ils dénomment *Hrofæcæstræ*, d'après un certain Hrof, qui en était primitivement le chef (c'est *Durobrivæ*, actuellement Rochester) ; de *Tunnacaestir*, ville qui a tiré son nom de Tunna, abbé d'un monastère sis en ce lieu. Par contre, le nom de *castra* n'apparaît dans aucun nom connu de lieu romano-breton, si ce n'est *Castra Exploratorum* (Nekerby en Écosse). *Ceaster* était donc le mot usuel pour une ville (romaine), mais il était aussi employé dans le Nord de l'Angleterre et dans le Sud de l'Écosse pour désigner des travaux de terre élevés par les indigènes.

Dans le Northumberland, le mot *chester* s'applique à quatre espèces différentes d'endroits : a) là où existent actuellement des travaux de terre en ligne courbe (« British Camps ») ; ils n'ont aucun rapport avec des routes romaines et sont fréquemment sis sur de hautes élévations ; le plus souvent, probablement, ils étaient occupés à l'époque ro-

maine, mais point par des Romains ou des auxiliaires romains ; *b*) là où l'on ne connaît, dans le voisinage, ni restes de camps, ni route romaine ; *c*) à des camps romains typiques (p. ex. Rudchester = *Vindobala* ; Corchester = *Corstopitum*) ; *d*) à des localités non identifiées.

On a pu, en Écosse, dresser une liste de 51 noms caractérisés par *chester*, sans composition le plus souvent ; en tout cas, la majorité de ces *chester* écossais, ouvrages de terre analogues à ceux du Northumberland, sont curvilignes et de construction indigène. Alors que dans le Sud de l'Angleterre nombre d'importantes villes portent le nom de *chester*, ce nom s'applique en Écosse, à une exception près, à des forts insignifiants, ou bien à des maisons de campagne ou à des fermes.

Comment se fait-il, si le vieil anglais *ceaster* signifie seulement « ville », que ce terme ait été appliqué à des endroits comme ces forts de terre et de pierre du Northumberland et du Sud de l'Écosse ? Il faut noter, si l'on veut tenter d'expliquer ce fait, que le nom a pu être donné par induction, à une époque où les forts n'étaient plus employés comme tels : on peut en tout cas citer ici un camp de hauteur, bien caractérisé, qui était inhabité au milieu du V<sup>e</sup> siècle. D'autre part, il est certain que bien des *chester* du Sud ne devaient plus avoir d'habitants quand ils reçurent ce nom, p. ex. Casterley (paroisse d'Upcavon), ouvrage de terre curvilinéaire du Wiltshire, où des fouilles n'ont fait trouver aucun objet postérieur au IV<sup>e</sup> siècle. Il est plus que douteux que l'occupation de semblable camp fut telle qu'elle pût justifier l'appellation de ville, après le V<sup>e</sup> siècle au plus tard ; il est certain, d'autre part, que des emplacements de ville comme Woodschester (*Uduceastir*, où l'on a trouvé une ville romaine, près de Stroud, Gloucestershire) et Stanchester devaient être déjà désertés et en ruines quand les noms saxons furent donnés à ces sites.

Quant au moderne *castle*, il provient d'un mot normand-français, venu lui-même du latin *castellum* ; rarement employé en Angleterre avant la conquête normande, il devint le mot usuel pour désigner une place forte féodale ; en fait, sa signification était alors la même que maintenant. Aussi n'y a-t-il aucun rapport direct entre le vieil anglais *ceaster* (du latin *castra*) et le moyen anglais *castell* (du latin *castellum*), qui n'avaient d'ailleurs pas la même signification.

*Hlaw*, de son côté, a certainement désigné, dans quelques cas, les sépultures dites « round barrows », par ex. *Cwichel-meshlaew* dans le Berkshire et *Cwiclmes hlaew* dans l'Oxfordshire. Dans le Derbyshire le mot *low* est appliqué actuellement, de façon usuelle, aux sépultures (« burial-mounds ») préhistoriques, alors que dans le Sud on emploie le mot *beorh* (« barrow »). C'est ainsi que parmi les sépultures ouvertes par Bateman de 1848 à 1858, Kenslow, Sharp Lowe et quatre autres appellations en *low* s'appliquent à des tombes de l'âge du bronze, tandis que Mining Low et Ringham Low pourraient encore être antérieurs. Crawford soupçonne *low* d'avoir été également appliqué à des éminences naturelles (p. ex. dans le Wiltshire et dans le Kent) ; dans le Nord de l'Angleterre et en Écosse, *hlaw* est devenu *law*, pour désigner à la fois des sépultures préhistoriques et des éminences naturelles. Le terme est intéressant à rapprocher de notre Leeuw-St-Pierre, *Lewes* en 1079, *Lewe* en 1173, qu'Auguste Vincent fait venir du germanique *hlewaz*, en gothique *hlaîwa* et en germanique occidental (*h*)*leo*, datif (*h*)*lewe*, et qu'il range parmi les noms désignant des ouvrages en terre, avec le sens de « tumulus » (1).

(1) *Les noms de lieux de la Belgique*, 1927 (p. 145, n° 196).

EBERL, *Die bayerischen Ortsnamen*, München, 1926, p. 243, renseigne en Bavière *leh*, *leber*, *leir*, *læw*, avec le sens de « colline artificielle, le plus souvent butte funéraire ».

*Tump*, enfin, est cité par Crawford comme étant encore en usage dans quelques comtés voisins pour désigner des *barrows*, qu'il s'agisse de *Long* (néolithiques) ou de *Round barrows* (âge du bronze et premier âge du fer) ; comme nom de lieu-dit, c'est un indice sûr de la présence d'un *barrow*, long ou rond. L'origine du terme est obscure ; il apparaît fréquemment dans le pays de Galles, mais aucun exemple antérieur à la conquête n'a été trouvé en Angleterre. Les nombreux lieux dits *Tomme* en pays flamand et *Tomm* ou *Tonn* dans le Luxembourg, qui s'appliquent à des sépultures, de même que le nom de lieu *Thommen* (*Tumbae*), semblent bien indiquer que le *Tump* anglais doit se rattacher, comme eux, au latin *tumba*.

La conclusion de Crawford mérite d'être reproduite : « l'archéologie peut apporter son aide dans l'interprétation de noms topographiques obsolètes, en expliquant la nature véritable des objets auxquels ils se réfèrent. Cela ne peut se faire que quand ces objets, encore existants, peuvent être inspectés, et quand l'emplacement peut en être déterminé avec précision. La seconde condition peut être réalisée par l'étude des anciennes chartes (*land charters*) anglaises et des procès-verbaux de circuit (*perambulations*) de date plus rapprochée. On a maintenant reconnu la grande valeur de l'étude des chartes, mais les circuits du moyen âge sont encore négligés. Leurs avantages, de premier ordre, résident dans le fait qu'en présence d'une série de points, il est toujours possible d'en identifier quelques-uns et lorsqu'on connaît exactement le tracé de la ligne que l'on suit — telle p. ex. une limite de rivière ou d'une paroisse — la plupart des points peuvent être identifiés avec des traits existants. Cela comporte une exploration sur le terrain ; même l'usage de cartes d'état-major à grande échelle ne peut suffire seul... Des camps de hauteurs et des sépultures préhistoriques, actuellement nivelés par le

labour, sont décélés par les chartes (et leur existence sera souvent confirmée, sans doute, par les photographies prises d'avion, alors que l'observation du terrain ne révèle rien) ; des routes romaines sont découvertes ou confirmées et, quelquefois, la graphie primitive peut être décisive dans l'identification d'un nom romain... »

\* \* \*

Il y a vingt ans, en publiant (1) une enquête faite en 1617 sur les limites du comté de Vianden (2), j'avais déjà insisté sur l'intérêt capital que présentent, au point de vue topographique et toponymique, les procès-verbaux des visites faites autrefois — d'abord très régulièrement, et puis de plus en plus rarement — des limites de juridictions.

Ainsi que tous les documents similaires, faisais-je remarquer, la description du circuit du pays de Vianden nous vaut des renseignements fort détaillés sur les cours d'eau, les accidents de terrain (des rochers, p. ex.), les arbres, les bornes et autres points de repère qui marquaient les frontières de cet ancien comté.

Les arbres sont souvent pris comme jalons ; leur essence est ordinairement indiquée (hêtre, arbre d'épine, chêne, poirier, cornouiller, saule, orme, bouleau) ; plusieurs fois, ils portent un nom spécial (*Kindelbaum*, *Lohebaum*, *Wagners Baum*, *Brantbaum*). Fréquemment, on indique quelque

(1) Dans le tome XV (1910) de la revue luxembourgeoise *Ons Hémecht*.

(2) Vianden, sur l'Our, dans le Grand-Duché actuel de Luxembourg. Sur l'étendue territoriale de son comté, cf. J. VANNÉRUS, « Les biens et revenus domaniaux du comté de Vianden au XVII<sup>e</sup> siècle », et la carte annexée (*Publ. de la Section hist. de l'Institut G.-D. de Luxembourg*, t. LXII, 1927).

particularité les caractérisant, ainsi que leur âge ; notre texte montre bien que tout arbre près de périr ou déjà tombé devait être remplacé (1).

Les bornes en pierre jouent naturellement le rôle principal comme signes de délimitation. Parmi ces « pierres de marque », caractérisées le plus souvent par un ou plusieurs signes particuliers, il en est qui méritent une mention toute spéciale : avant tout, la *Grawenstein* (actuellement *Groestén*), « pierre remarquable, haute de 4 piedz et 2 piedz de large (2), marquée d'une croix au dessus et de quelques croix aux costelz », où l'on commençait et où l'on finissait le circuit, à une lieue au Nord-Ouest de Vianden ; son im-

(1) Sur la frontière du comté vers la seigneurie de Neuerbourg, on signale que près d'Ober-Raden avait existé un arbre, appelé le *Beyen Baum* : « et d'autant que le dict arbre est tombé, on y doit planter un autre en la place d'iceluy arbre » ; un peu plus loin, on relève qu'un chêne nommé *Wiesgen Baum*, était « deffectueux », aussi ordonne-t-on d'en planter un autre à sa place. Il est bien probable que les nouveaux arbres auront continué à porter les noms sous lesquels les anciens étaient connus, et il y a là un exemple curieux d'appellations se perpétuant au cours des siècles alors que l'objet appelé avait changé (le nom du chêne *Wiesgen Baum* doit être mis en rapport avec une ferme dite *Wiesges Hoff* dont on signale les ruines tout près et avec le bois dit *Wiesges Busch*, également proche). Il est toutefois à noter que l'on n'a peut-être pas toujours remplacé les arbres par d'autres arbres. C'est ainsi que près de Brecht, on montra aux enquêteurs un « lieu où il y a eu une arbre appelé *Brantbaum* lequel est péry, l'estoc du quel néantmoins se veoit encor clairement, et lequel arbre sépare le comté de Vianden de la prévosté de Biedbourg ; auquel lieu on doit derechef planter une jeune arbre, ou bien y collocquer une pierre de marcq, séparant la haulte jurisdiction, veu qu'il n'y a point de différent entre les aboutissans ».

Du côté de Stolzembourg, on décide de planter à la fois une borne et une épine à la place d'« une arbre d'espine, présentement péry », et à la place de la croix, « à présent ruinée, assise guaires loing dudict arbre d'espine » ; au point de repère suivant, on devra planter « une pierre de marque, servant à la haulte jurisdiction », au lieu d'un « arbre d'espine, découpé jusques à l'estocq ».

(2) Je l'ai retrouvée en 1909, mais réduite, hélas, à servir de base à un moulin mû par un cheval, derrière une maison toute proche ; elle mesure 1 m. 70 de long et la face actuellement visible ne porte ni inscription, ni signe ; quand elle était debout, elle mesurait hors du sol 1 m. 20.

portance au point de vue des frontières du comté et une charmante légende qui s'y rattache — quand on se cogne trois fois la tête contre elle, on entend le bruit du rouet de la Sainte Vierge qui file — permettent de supposer qu'elle a déjà joué un rôle bien avant le moyen âge. Il n'en est pas autrement, sans doute, des *Trois Pierres sur Hecken Hoche*, qui séparaient, près de Geckler, le comté de Vianden de la seigneurie de Neuerbourg ; les officiers enquêteurs de 1617 n'en virent plus que deux, « larges de superficie et aiguës aux circonferences, une desquelles est située droicte en terre, la seconde gist sur son costel plat hors de terre et contiguë à l'autre ».

Des croix, de pierre ou de bois, sont également indiquées mainte fois comme jalons, et la plus intéressante de ces mentions est, certes, celle de la curieuse *Sybillen Creutz*, au Nord de Bollendorf (lez Echternach), qui n'est autre que la *Fraubillen* ou *Frabillen Kreuz*, que Schuermans a étudiée de près et qui n'est qu'un ancien menhir transformé en croix (le nom actuel, christianisé comme la pierre, fait allusion à une image de Notre-Dame).

Les ponts et les chemins servent aussi, souvent, de limites, de même que les vallons ; de ceux-ci, il en est un dont le nom est plus particulièrement intéressant au point de vue toponymique. C'est « le fond dict *Marckendelle* ou *Deel*, qui faict la séparation des limites », entre Bollendorf et Wallendorf, à l'Est de Dillingen. Ainsi que le dit le texte allemand de l'enquête, c'est à son rôle de frontière que le vallon devait son nom : « ... da dannen einem dahl hinein thienendt zu einem unterscheidt, genent *die Marckendell*, oder der dhaell thienendt vor und zu einer marcken ».

Mais, écrivais-je en 1910, il nous faut surtout signaler les nombreuses *ruines* que notre enquête rencontre le long de la frontière du comté, ce qui tend à faire croire, d'une façon générale, que nous sommes loin de connaître tous

les endroits qui furent habités dans notre pays, au cours des siècles : près de Fischbach, c'est une ferme ruinée depuis longtemps, le *Wiesges Hof* ; entre Stockem et Schanckweiler, près de l'Entz, se voyaient les vestiges d'un village ruiné, appelé *Petingen*, entre autres un vieux four ; au Nord de Bollendorf, c'est une maison ruinée dite *Weckinger Bourg*, mais qui avait été autrefois beaucoup plus qu'une maison, à en croire les archéologues (1) ; non loin de là, un vieux bâtiment ruiné, connu sous le nom de *das Mort Haus* ; près de Bettendorf, les ruines du village de *Heuglen* (2), et dans le Longsdorfer Gracht les restes d'une maison appelée *Grefen Hostatt*.

« En fait de ruines, l'enquête de 1617 parle encore avec quelques détails de celles du signe patibulaire de la seigneurie de Hamm, dont l'un des piliers était placé dans le territoire de Vianden (3), et de celles d'un monument ayant existé sur le rocher dit *Schleift Ley* ou *Kreidts Ley*, couronnant une montagne au Sud de Stockem ; sur ce rocher, blanchâtre comme de la craie (4) et auquel on accédait par un escalier fort usé, il semblait, dit naïvement notre document, « qu'on y auroit d'ancienneté colloqué ou taillé au dessus ung idole ou quelque antiquité, lequel seroit démolu ou desrompu . »

(1) La *Wickinger Burg* est considérée par Schuermans comme poste de guerre fortifié, occupé déjà par une population anté-historique.

(2) Autrefois *Huchelingen* (1261) ou *Huchlingenn* (1470). C'est, comme *Petingen* que nous venons de citer, une des nombreuses localités à nom en *-ingen* qui ont disparu dans le Luxembourg et dans les contrées voisines (cf. VANNÉRUS, *A propos des noms de lieux luxembourgeois en « -ing » ou en « -ingen »*, dans le tome II, 1928, de ce *Bulletin*).

(3) En souvenir, sans doute, de ce que la seigneurie de Hamm était un démembrement du comté de Vianden.

(4) En allemand, *Kreide*, d'où le nom de *Kreidts Ley*. Quant au nom de *Schleiftley*, expliquent nos enquêteurs, il provient de ce que les degrés de l'escalier sont vieux, « au dessus fort uséz..., d'aultant que la pierre est douce et se taille aysément » (*schleiffen* signifie « émoudre, aiguïser, repasser, polir »).

On le voit, la toponymie et l'archéologie trouvent autant, dans nos procès-verbaux de limites, que dans les *perambulations* dont parle Crawford. Et encore l'enquête de 1617 n'est-elle pas celle qui fournit les détails les plus typiques à propos de certains points de repère des limites d'anciennes juridictions.

Voici, par exemple, des procès-verbaux du ban de Bollendorf, dont les limites se confondaient avec celles du comté de Vianden sur une distance de 5 kilomètres, depuis la Sûre, en face de Dillingen, jusqu'à la Fraubillen-Kreuz, à l'O. N. O. de Ferschweiler. Ces documents (1), datés des années 1584, 1588 et 1696, nous fournissent des détails curieux, complétant de façon fort utile les données de l'enquête de 1617 sur certains points du parcours commun aux deux juridictions. C'est ainsi que la *Sybillen Creutz* de 1617 est appelée ici *Frauw Billen Creutz* en 1588, *Fraw Billen Creutz* en 1696. Le circuit de Vianden, d'autre part, signalait, près de cette croix, « un lieu qui se dict *Hasen Mahr*, à présent tout sec et sous eau » ; or, le circuit de 1696 nous apprend qu'il y avait *ahn den Haasen Mahr* une borne, où l'on inscrivit cette année le millésime 1696 et qui marquait la limite entre Freilingen, Nusbaum, Hommerdingen, Enzen et Halsdorf, d'un côté (ces cinq localités dépendant de Vianden), et Bollendorf, de l'autre.

D'autre part, le circuit de 1588 nous fournit un détail extrêmement précieux à propos de « la maison dicte *das Morthaus*, où a esté ung vieu bastiment ruiné », que l'enquête de 1617 plaçait près du ruisseau de Crantzbach (actuellement, le Kranz Bach, qui, réuni au Fleisbach, va se jeter dans la Sûre à Bollendorf) : ces ruines étaient celles d'un bâtiment octogonal (« über die Krantzbach, nebent dem Mordthaus hin, so ein acht eckigh gebäuw gewesen »).

(1) Aux Archives de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, l. 200, Records de Justice.

Il ne s'agit donc point ici d'un simple bâtiment de ferme, abandonné, comme je l'avais cru avant d'avoir consulté ce circuit de 1588, mais bel et bien de substructions gallo-romaines : on n'imagine pas un paysan de Bollendorf se construisant une bâtisse à huit côtés, et nous ne nous tromperons guère en voyant dans ces substructions les restes d'un monument antique, soit un temple, soit — et plutôt — un tombeau. Toute cette région de Bollendorf a d'ailleurs fourni de multiples souvenirs gallo-romains, dont le célèbre monument de Diane (à une demi lieue en aval du village) est le plus connu.

Plus antique encore était peut-être l'autel qui a donné son nom à un rocher, *die Elters Leye*, cité en 1584 à la limite du même ban de Bollendorf, près de Ferschweiler ; en tout cas, c'est à l'époque romaine que nous fait certainement remonter un tombeau, qui jalonnait autrefois la même limite sur la hauteur dominant l'autre rive de la Sûre, vers Berdorf. Mais ici le cas est si typique, il montre si bien tout ce que peuvent nous fournir les anciens procès-verbaux de circuits en fait d'indications précieuses sur le passé, même fort lointain, de nos régions, que cela vaut la peine que nous nous y attardions quelque peu.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, le jésuite luxembourgeois ALEXANDRE WILTHEIM, décrivant dans son *Luxemburgum romanum* (1) les antiquités de la région de Bollendorf, fait allusion à un monument funéraire encore existant, alors, en pleine campagne : « celui qui gravit la montagne de ce côté-ci de la Sûre, atteint sur le plateau des champs arables, où se voit un autre monument remarquable (le dessin joint montre un tombeau correspondant bien à la description qu'en donne Wiltheim) : composé de trois pierres de taille très grandes, une base, un coffre (*arca*) et un couvercle, il pèse,

(1) Édition Neyen, Luxembourg, 1842, p. 293, et pl. 84, fig. 373.

aux dires de voituriers experts, la charge de trois chariots. L'inscription du devant de l'« arche » a été effacée par le temps ; seuls subsistent des restes de l'encadrement. Par curiosité ou dans l'espoir de trouver un trésor, on a foré un trou dans l'arche ; j'y ai introduit le bras, mais ai trouvé la cavité tout à fait vide. D'ici, on se rend au village voisin de Bertesdorf » (où se trouve dans l'église un autel à quatre divinités), puis à *Consdorff*.

En 1899, Schuermans plaçait ce monument sur la rive gauche de la Sûre, près de la ferme dite Diesburger Hof (1) ; il y a un an, par contre, E. Krüger, directeur du Musée provincial de Trèves, considérant que Wiltheim écrivait à Luxembourg, a appliqué, avec raison, le *cis Suram* du *Luxemburgum Romanum* à la rive droite, d'autant plus que c'est de ce côté que se trouvent les villages de Berdorf et de Consdorf mentionnés ici par l'archéologue luxembourgeois (2).

Les circuits de Bollendorf de 1584 et de 1588 vont d'ailleurs nous donner toute certitude à cet égard, tout en nous convainquant de l'erreur commise par Schuermans (3). Le premier de ces procès-verbaux, décrivant les limites du ban sur la rive droite de la Sûre, quitte la rivière en face du Weilerbach et atteint la hauteur par le vallon dit *Kue Dhell* ou *Kuwe Dhell* ; arrivé au plateau, il va jusqu'au « Sarcophage » (*zu dem Sarck zu*), puis retourne à la Sûre, qu'il atteint au lieu dit *Schlicks Wehr*. Les enquêteurs de 1588 sont encore plus précis : arrivés de la Sûre par le

(1) Dans son article sur « Bollendorf » (*Publ. de la Section hist. de l'Institut G.-D. de Luxembourg*, t. XLIX, 1899, p. 25).

(2) Voir *Trierer Zeitschrift*, 1929, p. 90, avec une reproduction du dessin de Wiltheim.

(3) Outre cette erreur topographique, le circuit de 1588 corrige une autre petite erreur faite par l'érudite archéologue de Liège, qui, par suite d'une mauvaise interprétation du texte de Wiltheim (dont le style est quelquefois difficile à comprendre), parle des quatre pierres du monument.

même vallon dit *Khue-* ou *Kho Dellen*, ils notent également, avant de traverser le chemin allant de Berdorf au Ham (et de là à Bollendorf), le même tombeau, qu'ils décrivent minutieusement : « ... une borne en pierre, dite le *Sarcophage*, comprenant trois grandes pierres quadrangulaires, l'une sur l'autre, celle de dessus et celle d'en dessous un peu plus larges que celle du milieu, qui est creuse à l'intérieur » (1). Tout cela correspond absolument aux détails et au dessin fournis par Wiltheim.

Voilà donc, grâce à un seul circuit, deux monuments gallo-romains repérés avec la plus grande précision, sans parler d'autres restes antiques. Tous les procès-verbaux de visites de limites ne sont évidemment pas aussi intéressants, au point de vue archéologique, mais si l'on pense que pour le seul Grand-Duché actuel, N. van Werveke a pu dresser une liste de 494 records de justice (2), dont peut-être une centaine contiennent une description de circuit (3), on peut se faire une idée de la somme de renseignements que les toponymistes trouveront dans ce genre de documents.

A côté des circuits de bans communaux et de juridictions seigneuriales, il en est d'autres, non moins intéressants : ce sont ceux de paroisses, auxquels doivent s'ajouter les descriptions des terres soumises aux dîmes. Les délimitations paroissiales peuvent présenter, quand elles re-

(1) « Ein ander steinen marck (*den Sarc* genent)... ; da liegen drey grosser viereckiger stein uff einander ; der mittelst ist inwendigh holl, der oberst undt underst wenigh breider dan der mittelst. » Le lieu-dit, encore mentionné dans un circuit de 1669, existe toujours (*Beim Sarg*) au cadastre de Berdorf, commune à laquelle est actuellement rattachée toute la partie de l'ancien ban de Bollendorf sise sur la rive droite de la Sûre.

(2) Voir *Publ. de la Section hist. de l'Institut G.-D. de Luxembourg*, t. XLVI, 1898, p. XIX-XLII.

(3) Dans son précieux recueil *Luxemburger Weisthümer* (Luxembourg, 1870), HARDT a malheureusement omis le plus souvent les passages donnant les circuits.

montent assez haut, un intérêt extrême, telle, par exemple, dans le Luxembourg, celle de Mersch, remontant à l'année 960 (1).

Quant aux descriptions de cantons de décimation, assez fréquentes dans les archives des établissements religieux et des cures, elles constituent également, même si elles ne sont pas fort anciennes, une source où les toponymistes et même les archéologues pourront puiser abondamment. Je ne citerai qu'un exemple : une enquête faite en 1595 sur les dîmes dépendant de l'ancien prieuré d'Useldange (Grand-Duché actuel), à propos de laquelle les Jésuites de Luxembourg, auxquels ce prieuré appartenait alors, se sont même ingénies à donner la traduction ou l'explication de différents noms de lieux-dits (2).

C'est ainsi, par exemple, qu'ils signalent, à propos du circuit d'Useldange, à l'Est de cette localité, « un vallon qu'on dict *Feurs Gracht*, c'est-à-dire *la Vallée du Feu*, laquelle monte de la rivière (d'Atert) vers Bustorph » ; ailleurs, « au lieu que on dict *Dedans le Fond, Ouff der Gracht* ; *la montaigne de Hesselt*, dict *Hesselt Berich* ; en un lieu qui s'apel *Kalten Bourn, Froide Fonteine* ; un petit dismage qui s'appelle *Ribbourn*, c'est-à-dire *la Fonteine de la Coste* ; un aultre petit dismage qui se nome *Viessbourn, Blanche Fonteine* ». Les croix ne manquent naturellement pas (« une croix qu'on apelle *la Croix de Mesire Jehan* ; une grande croix qui montre le chemin de Luxembourg à Bastoigne »), ni les arbres (près de Redange, on cite une place où « il y avoit un grand vieux cheisne nommé *Lang Kaust*, lequel a esté bruslé et tombé, et faisoit la marcque entre Hulchet et Rambrouch, pour ce il fault là replanter

(1) BEYER, *Urkundenbuch zur Geschichte der... Mittelzheimischen Territorien*, I, Coblenze, 1860, p. 267.

(2) Archives du Gouvernement à Luxembourg, Jésuites de Luxembourg, Prieuré d'Useldange.

un aultre »). Des ruines sont aussi mentionnées : près d'Ell, « les mesures où du passé il y avoit une cense à Madame d'Ell nomée... » (*blanc*), et près d'Ospern « une vielle mesure où l'on dict que du passé demeuroient des Egip-tiens » ; cette *mesure des Egiptiens*, sise tout près d'une « grosse pierre pour borne », est certes de nature à attirer l'attention des archéologues, de même que ce « petit estang ou lieu marescageux tout rond », signalé près de Noerdange et qui pourrait bien être une mardelle, indiquant l'emplacement de quelque cabane gauloise ou même néolithique.

Bref, il m'a paru utile d'insister sur l'intérêt tout particulier que présentent pour les toponymistes les anciennes délimitations, de bans communaux, de paroisses ou de cantons de dîmes. Les quelques exemples que je me suis borné à citer suffiront, je pense, à bien montrer que les remarques très judicieuses faites pour l'Angleterre par Crawford peuvent tout à fait s'appliquer à nos régions : à côté des cartulaires du moyen âge, où nos linguistes et nos toponymistes ont surtout, jusqu'à présent, porté l'effort de leurs recherches, il convient de ne point négliger une source de renseignements toponymiques, topographiques et même archéologiques de tout premier ordre, quoique moins anciens en général : les records de justice, les cerquemanages et les circuits de paroisses et de dîmes. Je ne saurais assez engager mes collègues de la Commission de Toponymie et de Dialectologie à diriger de ce côté leurs propres investigations ou celles de leurs élèves.

---